

Décision n° 2024/11
relative à l'accréditation de
Ecole supérieure d'ingénieurs Léonard de Vinci
à délivrer un titre d'ingénieur diplômé

Ecole

Nom :	Ecole supérieure d'ingénieurs Léonard de Vinci
Sigle :	ESILV
Type :	Privé
Académie :	Versailles
Sites de l'école :	PARIS LA DEFENSE, NANTES, MONTPELLIER

Données certifiées

Le détail des données décrivant l'école (conditions d'admission, droits d'inscription, etc.) est consultable
sur **la fiche des données certifiées par l'école** mise à jour annuellement sur le site de la CTI :
<https://www.cti-commission.fr/accreditation>

Suivi des accréditations précédentes

Décision n°2019/04-10 et n°2021/09-03

Objet de la demande d'accréditation

Catégorie PE (Périodique, renouvellement d'accréditation)
Ingénieur diplômé de l'École supérieure d'ingénieurs Léonard de Vinci, en formation initiale sous statut d'étudiant et en formation initiale sous statut d'apprenti, sur le site de Paris la Défense.
Ingénieur diplômé de l'École supérieure d'ingénieurs Léonard de Vinci, en formation initiale sous statut d'étudiant, pour les trois premières années de la formation **et une extension de la formation pour les deux dernières années**, sur le site de Nantes.

Catégorie NV (Nouvelle voie d'accès à une formation existante) :
Ingénieur diplômé de l'École supérieure d'ingénieurs Léonard de Vinci, en formation initiale sous statut d'étudiant puis sous statut d'apprenti, sur le site de Paris La Défense.
Ingénieur diplômé de l'École supérieure d'ingénieurs Léonard de Vinci, en formation initiale sous statut d'apprenti, sur le site de Nantes.

Catégorie NS (Nouveau site pour délivrer une formation existante) :
Ingénieur diplômé de l'École supérieure d'ingénieurs Léonard de Vinci, en formation initiale sous statut d'étudiant, **pour les trois premières années de la formation**, sur le site de Montpellier.

- Vu le code l'éducation et notamment les articles L642-1 et R642-9 ;
- Vu la demande présentée par Ecole supérieure d'ingénieurs Léonard de Vinci ;
- Vu le rapport établi par Pascal BODET (membre de la CTI, rapporteur principal), Marie-Véronique LE LANN (experte auprès de la CTI, corapporteur), Yves GEORGELIN (expert auprès de la CTI), Daniela TAPUSI (experte internationale auprès de la CTI), Pablo PATAT (expert élève-ingénieur auprès de la CTI), présenté en assemblée plénière de la CTI le 13 novembre 2024 ;
- Entendus : M. Pascal PINOT, Directeur de l'ESILV ; Mme Cécile FRANKART, Directrice adjointe de l'ESILV; M. Rémy SART, Directeur de la formation Ingénieur et Madame Joëlle WUCHER, Accreditations & rankings manager.

L'assemblée plénière a statué comme suit :

Décision favorable de la Commission des titres d'ingénieur

Renouvellement d'accréditation de l'école pour délivrer les titres suivants	Voie de formation	A compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Durée d'accréditation
Ingénieur diplômé de l'Ecole supérieure d'ingénieurs Léonard de Vinci, sur le site de PARIS LA DEFENSE	Formation initiale sous statut d'étudiant	2025	2029-2030	maximale
Ingénieur diplômé de l'Ecole supérieure d'ingénieurs Léonard de Vinci, pour les 3 premières années, sur le site de NANTES	Formation initiale sous statut d'étudiant	2025	2029-2030	maximale
Ingénieur diplômé de l'Ecole supérieure d'ingénieurs Léonard de Vinci, sur le site de PARIS LA DEFENSE	Formation initiale sous statut d'apprenti	2025	2029-2030	maximale
Première accréditation de l'école pour délivrer les titres suivants	Voie de formation	A compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Durée d'accréditation
Ingénieur diplômé de l'Ecole supérieure d'ingénieurs Léonard de Vinci, pour les 3 premières années, sur le site de MONTPELLIER	Formation initiale sous statut d'étudiant	2025	2027-2028	restreinte
Extension d'accréditation de l'école pour délivrer les titres suivants	Voie de formation	A compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Durée d'accréditation
Ingénieur diplômé de l'Ecole supérieure d'ingénieurs Léonard de Vinci, sur le site de NANTES	Formation initiale sous statut d'apprenti	2025	2027-2028	restreinte
Ingénieur diplômé de l'Ecole supérieure d'ingénieurs Léonard de Vinci, sur le site de PARIS LA DEFENSE	FISEA	2025	2027-2028	restreinte
Ingénieur diplômé de l'Ecole supérieure d'ingénieurs Léonard de Vinci, pour les 2 dernières années, sur le site de NANTES	Formation initiale sous statut d'étudiant	2025	2027-2028	restreinte

L'école propose un cycle préparatoire.

La Commission valide le processus VAE mis en place dans l'école.

Tableau de suivi des recommandations :

L'école établira un tableau de suivi des recommandations selon le modèle disponible sur le site de la CTI. Ce document est à transmettre en 2027-2028, en même temps que le dossier d'auto-évaluation des formations ayant reçu une accréditation restreinte, exclusivement sous format de fichier numérique, au département qualité et reconnaissance des diplômes de la DGESIP, chargé du greffe de la CTI (greffe-cti@education.gouv.fr).

Cet avis s'accompagne des recommandations suivantes :

Pour l'école

- Formaliser un contrat d'objectifs et de moyens pour l'ESILV au sein de la société à mission De Vinci Higher Education ;
- Mettre en place le conseil d'école comprenant des élèves et personnels avec voix délibérative ;
- Finaliser la démarche qualité par le choix de tous les indicateurs stratégiques et la mise en place d'une procédure d'évaluation régulière des processus ;
- Augmenter la part des enseignements scientifiques et techniques effectués par les enseignants-chercheurs permanents ;
- Finaliser le déploiement et l'appropriation par tous de la démarche compétences ;
- Poursuivre les actions visant à attirer davantage de jeunes femmes dans la formation.

Pour la FISE

- Mettre à jour le règlement des études pour l'acquisition des ECTS validés en cas de redoublement, et l'obligation d'une durée minimale de stage en entreprise de 14 semaines.

Pour la FISA

- Augmenter la part des sciences humaines, économiques, juridiques et sociales.

Pour le site de Paris La Défense

- Développer les projets communs avec l'université Paris Nanterre ;
- Améliorer les solutions de restauration pour les élèves.

Pour le site de Nantes

- Mettre en place l'accès à un service de santé étudiante complet ;
- Développer le tissu associatif pour la vie étudiante.

Décision pour l'attribution du label européen pour les formations d'ingénieur EUR-ACE®, niveau master, aux diplômés suivants:

Intitulé du diplôme	A compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire
Ingénieur diplômé de l'Ecole supérieure d'ingénieurs Léonard de Vinci	2025	2029-2030

Décision délibérée en séance plénière à Paris, le 13 novembre 2024

En présence de Mesdames et Messieurs : Jean-Louis ALLARD, Pascal BIDAN, Pascal BODET, Michèle CYNA, Anne DAIRE, Françoise DELPECH, Marie-Annick GALLAND, Yoann GALLO, Xavier KLÉBER, Nadine LECLAIR, Marie-Madeleine LE MARC, Fernando LEAL-CALDERON, Fabrice LOSSON, Farida MAZARI, Benoît NORTIER, Xavier OLAGNE, Delphine PAOLUCCI-JEANJEAN, Bertrand RAQUET, Rodolphe REVERCHON, Rémy ROGACKI, Gilles SAINTEMARIE, Patricia SOURLIER, Philippe STOLTZ, Timothée TOURY, Pascal TRIBOULOT, Gilles TRYSTRAM et Sonia WANNER.

Décision approuvée en séance plénière à Paris, le 10 décembre 2024

Le rapporteur principal
Pascal Bodet



Le secrétaire greffier



Le Vice-président
Jean-Louis ALLARD

